

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 17 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle municipale Le Lido de Lezoux, après convocations légales en date du 10 décembre 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Danielle GRANOUILLET	Mr Gilles MARQUET
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Eliane GRANET
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	M. Thierry TISSERAND
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
M. Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mr Cédric DAUDUIT
M. Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Déolinda DE FREITAS	Mr Florent MONEYRON
Mme Marie-France MARMY	Mme Nicole BOUCHERAT
Mr Christian BOURNAT	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Catherine MORAND	Mme Michelle CIERGE
Mr Guillaume FRICKER	Mr Yannick DUPOUE
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
Mme Anne-Marie OLIVON	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme HUGUET Josiane donne pouvoir à Mme GRANOUILLET Danielle
- Mme FORESTIER Annick donne pouvoir à Mr PEYNON Daniel
- Mr FERRIER Romain donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mr BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle
- Mr COSSON Alain donne pouvoir à Mme MARMY Marie-France

Absents : M. FRASIAK, Mme VIAL

VOTE: En exercice : 35 Présents : 28 Représentés : 5 Votants : 33

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : terrains de tennis – renouvellement de la convention de gestion 2025/2027

**TERRAINS DE TENNIS – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION
DE GESTION 2025/2027**

- VU la convention de gestion des terrains de tennis signée avec le SCL Tennis de Lezoux en août 2006 pour une durée de 12 ans
- VU les conventions renouvelées en décembre 2018 et 2021
- CONSIDERANT le projet de renouvellement de la convention ;

Madame la Présidente rappelle que depuis 2006, les terrains de tennis couverts et le club house sont mis à disposition à titre gratuit à l'association sporting club Lezovien (SCL). Une convention de gestion prévoit la répartition des charges entre le SCL et la communauté de communes qui verse depuis 2006 une participation de 10 000 €.

L'article 7 de la convention signée en 2018 prévoyait une indexation sur l'indice des prix à la consommation. Or, lors du renouvellement en 2021 celle-ci n'a pas été appliquée, il est donc proposé au conseil communautaire de rattraper cette omission par le calcul suivant :

$$\frac{10\,000 \times \text{Indice des prix à la consommation Octobre 2024 (soit 118.83)}}{\text{Indice des prix à la consommation Octobre 2017 (soit 101.40)}} \\ = 11\,718.93 \text{ € (soit un arrondi de 11 719 €)}$$

Il est rappelé que le montant est versé en 2 fois.

Les autres articles de la convention jointe en annexe demeurent inchangés.

Il est demandé au conseil communautaire :

- D'approuver la nouvelle convention, les modalités d'indexation et la participation à hauteur de 11 719 €.
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention 2025-2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 19 décembre 2024
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente